

15 mars 2005

05.321

Question du groupe socialiste**Niveau de compétences acquises et avenir professionnel des élèves en fin de scolarité**

Le Conseil d'Etat a manifesté à plusieurs reprises, au cours de la dernière session du Grand Conseil, son inquiétude à propos du nombre élevé de jeunes qui recourent à l'aide matérielle. Il s'est notamment exprimé sur ce sujet à l'occasion aussi bien de l'examen du projet de loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales que de celui sur la formation professionnelle.

Le groupe socialiste partage cette inquiétude et souhaite compléter son information en vérifiant l'hypothèse selon laquelle l'insuffisance du niveau de compétences acquises en fin de scolarité est l'une des raisons des difficultés des jeunes à s'insérer dans le monde du travail puis à devenir dépendants de l'aide matérielle. Dans cette perspective, il a posé le 25 janvier 2005 une question intitulée "Qui sont les jeunes susceptibles de bénéficier de mesures de réinsertion professionnelle?".

La réponse écrite du Conseil d'Etat, distribuée en session le 23 février 2005, indique notamment que les statistiques tenues par l'office de l'aide sociale (ODAS) ne permettent pas d'indiquer "le niveau de compétences scolaires et professionnelles des jeunes de 18 à 24 ans qui recourent à l'aide matérielle".

Il existe peut-être dans un autre service de l'administration, par exemple au Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, des renseignements statistiques susceptibles de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse d'un lien entre les compétences acquises en fin de scolarité et la capacité de s'insérer ultérieurement dans le monde du travail et d'y acquérir une autonomie financière durable.

C'est pourquoi, en complément aux questions qui ont fait l'objet de la réponse écrite distribuée en session le 23 février 2005, nous posons les questions suivantes:

Le Conseil d'Etat dispose-t-il d'informations statistiques lui permettant de nous indiquer:

- le nombre d'élèves libérés et libérables de leurs obligations scolaires en été 2004 répartis selon les différents niveaux de compétences acquises (classes terminales, préprofessionnelles, ...);
- si ces mêmes élèves poursuivent une formation et selon quelles proportions dans les différentes filières possibles;
- de quels niveaux de compétences acquises en fin de scolarité proviennent les élèves qui ne poursuivent pas une formation;
- le nombre d'interruptions de formation chaque année selon les différentes filières (ruptures d'apprentissage, abandons avant la fin des études, échecs en fin d'étude sans reprises en vue d'un nouvel examen, ...)?

Subsidiairement le groupe souhaite être informé à propos des mesures prises en cours de scolarité (niveaux primaire, secondaire et secondaire 2) pour venir en aide aux élèves qui, pour différentes raisons, ne parviennent pas à acquérir des connaissances au même rythme que leurs camarades du même âge.

- Ces élèves bénéficient-ils d'un appui suffisant et personnalisé, accompagné d'un suivi lui aussi personnalisé, aussi longtemps que cela est nécessaire, jusqu'à la fin de la scolarité si cela est indispensable, voire même pendant la formation professionnelle?

Une réponse écrite serait appréciée.

Signataires: J.-C. Berger, M. Debély, B. Bois, C. Siegenthaler, C. Bertschi, D. Schürch, J.-P. Franchon, S. Vuilleumier, J.-N. Karakash, J.-P. Huguenin, M. Juan, François Cuche, Pierrette Erard, C. Renevey, F. Berthoud et G.-A. Kohli.